

13

SALLE CAPITULAIRE (*capitulum*)
chapitres ordinaires *canonicis ordinarie capitulantibus*

Chanoines de Notre-Dame et de Saint-Aignan — notaire du chapitre
lundi, mercredi et vendredi, sauf fêtes

chapitres extraordinaires

Canonicis extraordinarie capitulantibus — saint Jean (24/6 - 5 jours), saint Barthélemy (24/8 - 5 j.), saints Simon et Jude (27/10 - 4 j.), saint Martin d'hiver (11/11 - 4 j.)

Provisours de la Fabrique (*provisores fabricae*), promoteur et solliciteur du Chapitre (*promotor et sollicitator capituli*), proviseurs de l'Hôtel-Dieu (*provisores Domus Dei*), procureurs du Chapitre (*procuratores capituli*), visiteurs des collèges (*visitatores collegiorum*), officier des Heures (*officiarius horarum*)

CHAMBRE DES COMPTES (*camera compotorum*)

Chambrier-clerc (*camerarius clericus*)

BARRE DU CHAPITRE (*barra capituli*)

Official du Chapitre (*officialis capituli*)

CHANOINES DEMI-PRÉBENDÉS

Prêtres, diacres et sous-diacres de Saint-Jean-le-Rond, de Saint-Denis-du-Pas et les 2 vicaires de Saint-Aignan

MINISTRES INFÉRIEURS (*ministri inferiores*)

Marguilliers-clerics (*matricularii clerici*), marguilliers laïcs (*matricularii laici*), sergents à verges (*servientes ad virgam*), chevecier (*capicerius*)

OFFICIERS (*officarii*)

Chambrier lai (*camerarius laicus*), officier des anniversaires (*officiarius anniversariorum*), machicots (*macicoti*), clerics des matines (*clerici matutinorum*)

OFFICES (*officia*) & CHARGES (*onera*)

(non exhaustif) Chapelains (*capellani*), maître des enfants du chœur (*magister puerorum chori*), maître de latin (*magister grammaticae*), office des enfants (*officium puerorum chori*), enfants du chœur (*pueri chori*), organiste (*organista*), sonneur des grandes cloches (*pulsator grossarum campanarum*), sonneur des petites cloches (*pulsator parvum campanarum*), huissier du Chapitre (*hostiarius capituli*), office de la prison (*officium geole*), gardien des quatre portes (*custos quatuor januarum*), gardien de l'église (*custos Ecclesie*), maître des œuvres (*magister operarum*), office du Mandé (*officium Mandati*) — boulanger (*boulangarius*), chirurgien (*chirurgicus*), mesureur (*mensurator*), maçon, forgeron (*faber*), serrurier (*serrurarius*), priseur de biens, couvreur de tuiles (*coopertor tegule*), fossoyeur (*fossarius*), distributeur de l'argent manuel, pointeur de pain du chapitre (*punctuator panis capituli*)

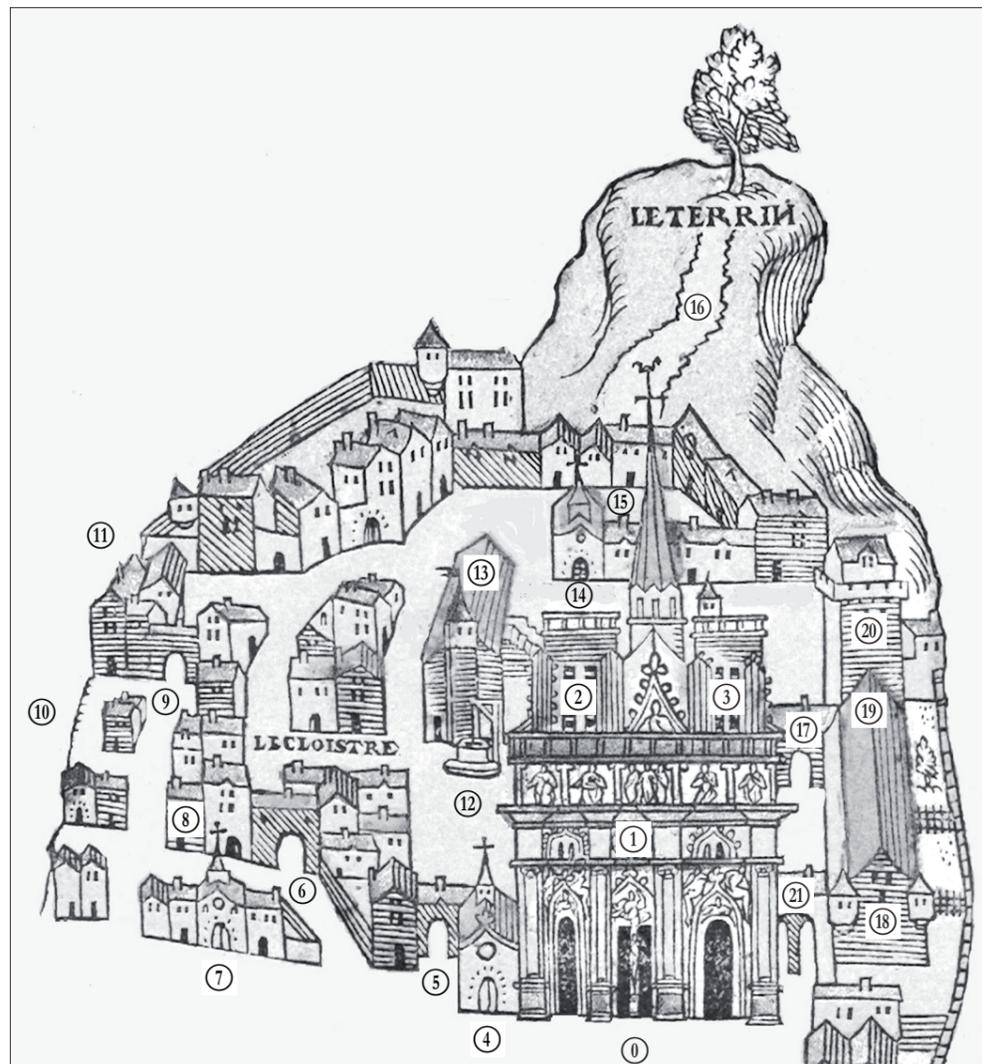
CONSEIL DE L'ÉGLISE (*consilium Ecclesie*)

— 7 janvier 1401. Maître Guillaume de la Marche est retenu au Conseil de l'Église sur la base d'une demi-pension. — 18 février 1445. Les chanoines Barre et Guérinet sont délégués pour le fait de sire Gratien Le Dentu, prisonnier en Conciergerie, pour raison du différend entre notre seigneur Evêque et le Chapitre: qu'ils voient les exemptions et autres immunités en cause et procèdent en cette affaire par l'entremise du Conseil de l'Église. — 20 février 1445. *De insula vaccharum nuncupata* aux vaches, Barre et Camerarius tradent eam ut melius et utilius poterunt pro Ecclesia, sive gallice labourer, quia prout hic est relatatum consilium Ecclesie contulit ita fieri ad evitandum processum inter episcopum et capitulum. Pour l'île des vaches, appelée «aux vaches», que Barre et le Chambrier la cèdent au plus utile et au mieux qu'ils pourront pour l'Église, en français [pour la] «labourer», car c'est ce qu'il convient de faire selon le rapport du Conseil de l'Église, afin d'éviter un procès entre l'Evêque et le Chapitre.

37 MAISONS CLAUSTRALES (SUR 46) RÉSERVÉES AUX CHANOINES

Les plus grandes peuvent héberger 20 à 30 personnes.

— 12 décembre 1392. (...) *officialis ipsius archidiaconatus [Ecclesie] possit tenere et regere curiam suam in domo claustrali* (...) l'official de l'archidiaconé [de Josas] peut tenir et administrer sa cour dans sa maison claustrale.



- 0 Parvis (*parvisius*)
- 1 Église Notre-Dame (*ecclesia beate Marie*)
- 2 Grande tour (*magna turris*)
- 3 Tour Jacqueline (*turris Jaqueline*)
- 4 Église Saint-Jean-le-Rond (*ec. s. Johannis Rotundi*)
- 5 Grande porte (*magna porta*) et guichet (*guychetus*)
- 6 Porte des Marmousets (*p. claustrum in vico Marm.*)
- 7 Église Saint-Landry (*ec. s. Dyonisi de Passu*)
- 8 Chapelle Saint-Aignan (*capella sancti Aniani*)
- 9 Porte Saint-Landry (*porta ad batellos ?*)
- 10 Port Saint-Landry (*portus Sancti Landerici*)
- 11 Port Notre-Dame (*portus Sancte Marie*)
- 12 Puits du cloître (*puteus claustrum*)
- 13 Salle capitulaire (*capitulum*); Chambre des comptes (*camera*); Barre (*barra*)
- 14 Église Saint-Denis-du-Pas
- 15 Petit cloître ou Cloître Saint-Denis
- 16 Terrail (*terrale*)
- 17 Trésor (*Thesaurus*) Sacristie (*Revestiarium*)
- 18 Palais épiscopal
- 19 Chapelle haute et 20 donjon du palais épiscopal
- 21 Maison du notaire (avant 1451-après 1473)

16

TERRAIL (*terrale*) ET RIVE DE SEINE (*ripa Secane*)

— 4 août 1399. *Data est licencia Dyonisio Cousin faciendi adduci per claustrum certos acres quos habet apud terrale*. On autorise Denis Cousin à faire tirer par le cloître certains érables qu'il a au Terrail. — 24 mars 1400. *Data est licencia Johanni Rivaut, mercatori parisius commoranti, faciendi conduci per claustrum certa vina que habet ad terrale*. On autorise Jean Rivaut, marchand demeurant à Paris, de faire conduire par le cloître certains vins qu'il a au Terrail. — 17 septembre 1414. *De immundiciis tollendis. Ordinatum est quod tradentur xxv livre par. magistro N. de Ordeimonte pro removendis immundiciis super rippam Secane circa claustrum et ad terralem, de quibus ipse tradet nunc decem libras gentibus ville que de hoc se intromictunt et residuum cum fuerit opus simile vel per partes*. Enlèvement des ordures. Il est ordonné que l'on donne 25 livres parisis à maître Nicolas d'Orgemont pour faire enlever les ordures sur la rive de la Seine autour du cloître et au Terrail, dont il donnera dès à présent dix livres aux gens de la ville qui en sont chargés et le reste quand la chose se reproduira, ou en plusieurs fois.

17

TRÉSOR (*thesaurum*)

Vêtements et ornements liturgiques, reliques, coffres topographiques des titres, coffres de titres génériques, registres capitulaires, armoires de livres, dépôts monétaires ou précieux capitulaires et privés de chanoines et de laïcs, dépôts monétaires de la Ville de Paris. — 20 novembre 1416. *De inventario thesauri. Notarius capituli exhibuit inventarium thesauri per eum de mandato capituli in papirum renovatum; et est ordinatum quod ipse notarius ipsum inventarium tripliciter in pergamento, unum erit penes custodem thesauri, aliud penes provisos fabricae et tertium penes capitulum et hoc sumptibus fabricae*. Inventaire du Trésor. Le notaire du Chapitre a présenté l'inventaire du Trésor renouvelé par lui sur papier par mandat du Chapitre; et il est ordonné que le notaire en fasse trois exemplaires sur parchemin, l'un destiné au gardien du Trésor, un autre aux proviseurs de la Fabrique, et le troisième au Chapitre, et ce aux frais de la Fabrique.

SACRISTIE (*revestiarium*)

S'y tiennent des réunions hors calendrier du chapitre, mais dont les conclusions sont versées dans les registres capitulaires (décès d'un chanoine, incident grave).

18 19 20

PALAIS ÉPISCOPAL (*domus episcopalis*) — OFFICIERS (1447)

Vicaire (*vicarius*), official (*officialis*), scelleur (*sigillifer*), sous-scelleur (*subsigillifer*), visiteur des hospices (*visitator hospiciarium*), positionnaire (*posicionarius*), auditeurs (*auditores*), promoteurs (*promotores*), promoteur des testaments (*promotores testamentorum*), greffier de l'official et secrétaire (*scriba officialis et secretarius*)

Localisations inconnues ou mouvantes

Buanderie (*lingeria*) ? — Fabrique (*fabrica*) ?
Grand moulin (*magnus molendinus*) et latrines ?
Petit moulin (*parvus molendinus*) et latrines ?
Maison en bois à l'usage des funérailles princières (*domus ligni pro exequiis principum* - probablement un édifice en kit) en dépôt dans la Fabrique.
Bibliothèque (*biblioteca*) XIV^e siècle ? — Sous les voûtes de la cathédrale en 1412; près de la salle capitulaire («*prope capitulum*») 13 à partir de 1465.
Prison (*geola*) — À l'extérieur du cloître, derrière saint Landry 7
Cuve à grains de l'Église (*curva in Ecclesia*) ?
Tavernes (*taverne*) ? — Interdites au XII^e siècle, mentionnées dans le cloître à la fin du XV^e siècle à l'occasion d'un contrôle des mesures de pinte.

Notre-Dame et son cloître, le palais épiscopal aux XIV^e et XV^e siècles — lieux d'usage collectif, personnels du chapitre

(détail détourné du plan de Truschet et Hoyau, Paris ca 1550 © Public library of the University of Basel, Collections)

document pédagogique 2021v5 © e-NDP